Université # BORDEAUX MONTAIGNE

Direction Générale des Services

Réf: CA2023/74

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 DÉCEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE MOTION

➡ Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, réuni en sa séance du 15 décembre 2023 sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

Vu le code de l'éducation, en son article L.712-3, Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Après en avoir délibéré,

⊅ DÉCIDE ·

Article 1:

Par la présente délibération, le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne approuve la motion suivante :

« Le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne, réuni le 15 décembre pour voter le budget 2024, fait part de ses plus vives réserves suite aux propos du Président de la République, lors de l'installation du conseil présidentiel de la science. Face aux problèmes de l'université, ce sont donc les recettes qui ont échoué depuis des années qui vont être renforcées par pure idéologie. Ce n'est pas de davantage d'autonomie dont ont besoin les universités, c'est de davantage de moyens pour former la jeunesse de notre pays et renforcer les équipes de recherche dans la compétition mondiale en cours.

Article 2:

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré (en mode hybride présentiel & à distance) par le conseil d'administration, à Pessac, le 15/12/2023.

Membres présents	15
Membres représentés	12
Abstention (s)	0
Votants	27
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	27
Pour	27
Contre	0

A COMPANY OF THE OWNER OWNER OF THE OWNER OWNE

Le Président,

Lionel LARRÉ.

2 0 DEC. 2023

Publié le :

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

1 9 DEC. 2023